

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

AUTORISANT MONSIEUR Thierry BERNARD  
A EXERCER LA FONCTION D'OFFICIER DE L'ETAT-CIVIL

Vu l'article L 2122-18 du Code général des Collectivités Locales,  
Considérant l'empêchement du Maire et de l'ensemble des adjoints le mardi 29 mars 2022.

**ARRETE :**

**Article 1** – Monsieur Thierry BERNARD, conseiller municipal, sera délégué, sous notre surveillance et notre responsabilité, dans la fonction d'Officier de l'Etat civil, le mardi 29 mars 2022.

**Article 2** – A ce titre, Monsieur Thierry BERNARD procèdera à la célébration des mariages prévus le mardi 29 mars 2022.

**Article 3** – Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressé et sa transmission à Monsieur le Sous-Préfet de BERNAY.

**Article 4** – Une ampliation du présent arrêté sera :  
-Annexée au registre de l'Etat Civil de la commune de PONT-AUDEMER,  
-Adressée à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal de Grande Instance de BERNAY,  
-Remise à l'intéressé.

PONT-AUDEMER,  
Le 24 mars 2022

Pour Le Maire et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint



Christophe CANTELOUP,  
En charge du Personnel, des Sports et de la Jeunesse, et des Affaires Générales.